

BILLS—Suite.M. Bell (A. C.)—*Suite.*

aux trois quarts de toutes les dettes du Canada, provinciales et fédérale, accumulées depuis cent ans—2084 ; le privilège de transit est plus profitable aux Américains qu'aux Canadiens—2085 ; le cultivateur de l'ouest n'est plus aussi pressé de vendre son grain—2086 ; il est inutile de se hâter de coloniser la région du nord—2088 ; aucune compagnie indépendante ne pourrait transporter le grain aussi bon marché que l'Intercolonial—2091 ; avec le nouvel arrangement les gens du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard se demandent ce qu'il y a à gagner pour eux—2096.

M. Richardson—Il n'y aura qu'une voix dans le pays pour répudier le projet du gouvernement—2100 ; on aurait dû accorder la charte demandée primitivement par le Grand Tronc et donner des subventions raisonnables—2101.

M. Bennett—Le gouvernement compte sur la force brutale de sa majorité de Québec—2108 ; si l'on adopte le projet du gouvernement cela voudra dire qu'on a jeté à l'eau des millions dépensés à Port-Colborne—2113.

M. Taylor—Arrangements quant au moment de prendre le vote—2130.

M. Lavell—L'article 3 prévoit que le bail n'entrera en vigueur qu'à l'achèvement complet de la partie est ; d'ici-là le gouvernement peut, sans consulter la chambre, changer de tout au tout la face du contrat en laissant exploiter la section Winnipeg-North Bay—2160.

M. Armstrong—L'abandon du projet du Transcontinental immortaliserait les noms des ministres—2167.

M. Lennox—L'entreprise une fois complétée reviendra à \$200,000,000—2169 ; on empêche le ministre des Chemins de fer d'ouvrir la bouche au sujet du projet—2172 ; quant au privilège de transit le Canada n'a qu'à s'affirmer pour en assurer le maintien—2176 ; aucune compagnie n'a d'intérêts aussi diamétralement opposés à ceux du Canada que le chemin de fer du Grand Tronc—2176.

M. Osler—L'expression "monied men and owned man" n'est pas encore fameuse, elle figure dans des lettres inédites de sir Walter Scott parues dans le "Century Magazine" de 1903—2182 ; c'était un service public de faire connaître le compte rendu de la séance des actionnaires du G. T.P. à Londres—2184 ; pas un des directeurs du Pacifique n'est mercenaire de qui que ce soit—2184 ; l'épithète de "faiseurs" ne s'appliquait pas personnellement aux directeurs du Grand Tronc Pacifique—2186 ; le projet s'il est adopté dans son entier sera d'un énorme avantage à la Compagnie du Pacifique Canadien qui fera les transports de matériaux—2189.

M. Kaulbach—Des chemins de fer locaux en Nouvelle-Ecosse seraient bien plus profitables que le Grand Tronc Pacifique—2194.

BILLS—Suite.

Motion Laurier pour deuxième lecture adoptée, vote : 99 pour, 55 contre. Deuxième lecture—2200.

En comité, sur l'Annexe au Bill, d'abord—2207.

Article 1er—(Prolongation de délai)—2210.

M. Barker—(Incident Laurier) Ergoteries et chicanes—2250.

M. Bell—900 milles de chemin peuvent être bâtis en une année—2290.

M. Bennett—On peut construire la ligne dans la section des prairies à raison de 3 ou 4 milles par jour—2254.

Hon. Fitzpatrick—Le C.P.R. avait dix ans de délai pour construire—2213 ; pas un mille de chemin ne peut être construit sans que les plans aient été déposés au bureau du ministre des Chemins de fer—2213 ; la responsabilité du gouvernement ne commence qu'après le parachèvement du chemin de fer, celle du G.T.P. commence aussitôt les travaux commencés—2214 ; le G.T.P. sera une ligne de première ordre et plus longue à construire que le C.P.R.—2225 ; le contrat sera interprété d'après ses propres expressions et non d'après le sens que sir Charles Rivers Wilson y attachera—2230 ; la compagnie ne remplirait pas son contrat si elle achetait un chemin de fer tout construit comme le Canadian Northern—2238.

M. Ingram—Nul député, soit de la droite, soit de la gauche ne saurait révoquer en doute les aptitudes de M. Blair—2282.

Laurier (sir W.)—Quant au délai de construction le gouvernement a préféré insister sur le dépôt de garantie et relâcher ses rigueurs au sujet du délai—2221 ; le G. T.R. ne pourra pas employer le travail des coolies, comme le fit le C.P.R.—2221 ; lorsque l'opposition présenta une motion demandant des explorations pour le Pacifique Canadien, c'est parce que le tracé allait passer en pays étranger—2261 ; si les levés que fait actuellement le Grand Tronc à l'est de Winnipeg peuvent être utilisés par le gouvernement, il n'y aura pas de raison pour que le coût n'en soit remboursé—2270.

M. Pope—Le Canadian Northern lui-même n'a pas tenu ses engagements ni poussé ses travaux aussi vite que l'on comptait—2242.

M. Puttee—Il est faux de poser en principe que les grèves sont indépendantes de l'action des compagnies—2240.

M. Robinson (J.)—Certains conservateurs sont dégoûtés des attaches de parti—2299.

M. Roche (W. J.)—Le C.P.R. n'a pas mis 5 ans à construire sa ligne dans les prairies et les facilités étaient moindres, pourquoi étendre le délai?—2211 ; on se sert d'une carte approximative pour tromper les électeurs des prairies et faire croire à tous que le chemin de fer passera à leur portée—2275 ; les ingénieurs sont la risée de la population de l'Ouest—2277.

Article 1er adopté—2300.